

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE PROLONGATION D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 15 février 2021, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande d'autorisation d'usage conditionnel suivante :

### **250, rue Principale Est**

Demande de **prolongation** d'autorisation d'usage conditionnel faite par la Ville de Magog, pour permettre la vente au détail de literie et d'accessoires de salle de bain **pour une période supplémentaire maximale de cinq ans**, sur le lot 4 022 062 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, dans les zones Fj09Cr et Fj22R, à certaines conditions.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, qui est faite dans le cadre du Règlement 2422-2012 de la Ville de Magog sur les usages conditionnels, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- 1- En transmettant ses commentaires **par écrit, en direct lors de la séance du conseil, sur la page Facebook de la Ville**, à compter du début de la séance, jusqu'à la décision du conseil, via le lien suivant : <https://www.facebook.com/villedemagog>;
- 2- En transmettant ses commentaires **verbalement par téléphone, en direct lors de la séance du conseil**, à compter du début de la séance, jusqu'à la décision du conseil, au numéro suivant : 819-843-3333, poste 444.
- 3- **En personne**, lors de la séance du conseil, sous réserve des places disponibles aux fins de respecter les règles de distanciation applicables, le cas échéant.

Donné à Magog, le 20 janvier 2021.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe